



Règlement

GRAVEL_SPIDER_ITT_360 (Edition 2021)

La GRAVEL_SPIDER_ITT_360 est un événement organisé par l'association SPIDER BIKE CREW (ci-après, « l'Organisateur »). Cette première édition se déroulera dans le département de la Loire Atlantique (44), de Maine et Loire (49) et de Vendée (85) les 03 avril 2021 à partir 8:00, les 04 et 05 avril 2021 avec une fin 18:00.

La participation à l'événement implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant (ci-après, « le(s) Participant(s) ») du présent Règlement et de toute consigne qui serait adressée par l'Organisateur aux Participants.

Concept de l'événement - UNE ITINÉRANCE GRAVEL AVEC INITIATION AU BIVOUAC ROOTS & BIKEPACKING DANS LE VIGNOBLE NANTAIS

La GRAVEL_SPIDER_ITT_360 n'est **pas une course mais un triple brevet individuel**. L'événement n'est **pas chronométré** et aucun classement officiel n'est établi. L'événement est régi par le **principe d'autonomie**, développé au chapitre "Modalités de l'événement".

Conditions et modalités d'inscription

- L'inscription se fait uniquement en ligne via la plateforme HelloAsso (accès depuis le site internet www.spiderbikecrew.com). Le tarif de base par Participant est fixé à 10€ minimum. Des options peuvent être proposées avec des tarifs spécifiques.
- L'inscription est considérée comme un soutien participatif à l'association Spider_Bike_Crew.
- **Avoir 18 ans le jour du départ.** Les mineurs, même accompagnés par un adulte/parent ne seront pas acceptés.
- **Être médicalement apte à des épreuves d'ultra-distance.**
- **Dans le délai des 3 jours de l'événement, les participants seront couverts par l'assurance FFVÉLO.**
- **Pas d'inscription en groupe.** Inscriptions individuelles uniquement.
- L'inscription est limitée en **nombre de participants**.
- **Pas de sélection.** Premiers arrivés, premiers servis.
- Une fois l'inscription validée, un **e-mail de confirmation** sera automatiquement envoyé à chaque participant.
- Le groupe Facebook GRAVEL SPIDER RIDERS créé par l'Organisateur permettra d'échanger au cours de l'événement les photos et récits des participants.

Désinscription et remboursement

En cas de désistement, l'inscription à la GRAVEL_SPIDER_ITT_360 **n'est pas remboursable**. En effet, cette inscription est considérée comme un **Soutien Participatif** à l'association SPIDER_BIKE_CREW.

L'organisateur **s'engage** à envoyer au participant qui se désisterait la trace GPX de cet événement afin que ce dernier puisse rouler, à la date de son choix et sous sa responsabilité.

Les Participants ne peuvent pas échanger leur inscription.

Modalités de l'événement

Les Participants doivent être autonomes et gérer la nourriture ainsi que les incidents mécaniques ou physiques qui pourraient survenir. Les seules assistances autorisées sont celles que vous trouverez sur la route : magasins, restaurants ... ainsi que des personnes que les Participants croiseront sur le parcours, à condition que celles-ci ne soient pas des connaissances et que l'aide n'ait pas été prémeditée. L'organisateur rappelle qu'il s'agit d'un événement pouvant regrouper plusieurs types de vélos (vtt, cyclo-cross et gravel bike, monster-cross, protos , tandem, fat ... etc) et orchestrés dans un esprit de « voyage sportif », de « challenge personnel » et d'une « initiation au bivouac & Bikepacking ».

Les Participants doivent **suivre les tracés GPS fournis par l'Organisateur**. Chaque Participant doit donc disposer d'un dispositif lui permettant de suivre ce tracé. Le format de fichier fourni par l'Organisateur est un format GPX. Pour tout autre format, il faudra contacter l'organisateur au 06 87 86 93 91.

Des points de contrôle (checkpoints) pourront être mis en place sur le tracé, mais leur localisation ne sera pas communiquée aux participants.

En cas d'abandon, les **Participants doivent être en totale autonomie**. Il est demandé d'informer les organisateurs, qui auront transmis des coordonnées à cet effet.

Tous les participants (es) devront respectés scrupuleusement toutes les consignes sans restrictions liées au site d'accueil sans aucune réserve.

Les vélos à assistance électrique (VAE) ne sont pas autorisés*.

*Nous contacter pour plus d'informations secretaire@spiderbikecrew.com

Pour être finisher à la GRAVEL_SPIDER_ITT_360 vous devez accomplir les 3 parcours dans un délai maximum de 3 jours en tenant compte de l'arrêt bivouac et en tenant compte des restrictions du couvre-feu en vigueur le jour de l'événement. Au-delà l'organisation ne pourra valider votre Brevet.

Annulation/report de l'Epreuve

Les organisateurs se réserve le droit d'annuler ou reporter l'événement en cas de Vigilance Rouge produite par Météo France ou pour toutes raisons qui pourraient nuire à la sécurité des Participants ou tout contexte sanitaire.

Dans ce cas précis, les Participants seront prévenus par Mail et SMS avec les nouvelles modalités.

Sécurité et équipement.

- ✓ **Les Participants respectent le Code de la Route.** Ils doivent en outre rester maîtres de leur vélo et faire attention aux autres Participants ainsi qu'aux autres cyclistes et piétons potentiellement présents sur le parcours.
- ✓ **Équipements obligatoires**
 - **Casque**
 - Les cycles doivent être munis **d'un éclairage à l'avant et à l'arrière**, suffisamment puissant pour être visible à 100 mètres devant et à 150 mètres derrière. Cet éclairage doit être solidement fixé. À l'arrière, la diode rouge en fonction clignotante est recommandée. Depuis le 13 avril 2016, cet article R313-25 a donc été modifié et comporte notamment cette partie, applicable aux cyclistes (*les feux et signaux ne peuvent être à intensité variable, sauf ceux des indicateurs de direction, des feux de position arrière, des feux-stops, des feux de brouillard arrière et du signal de détresse*). Il en résulte que le feu de position arrière d'un vélo peut être clignotant (mais pas celui de l'avant). Vous pourrez utiliser sans crainte un feu arrière rouge clignotant pour être vu à vélo. Deux atouts, une meilleure visibilité, mais aussi une plus grande autonomie du feu arrière ! Il est fortement recommandé de prévoir le double éclairage, pour pallier une panne et donc à votre sécurité. L'éclairage doit être mis en marche dès la tombée de la nuit et jusqu'au lever du jour, ou dès que la visibilité devient insuffisante,
 - Conformément au Code de la route Français, le port d'un **vêtement de haute visibilité** (norme EN ISO 20471 ou EN 1150) est **OBLIGATOIRE** pendant les parcours de nuit. Si votre vêtement de haute visibilité est masqué par un sac à dos, prévoyez un complément afin de vous rendre visible.
 - **Tous les Participants** devront avoir sur eux, tout au long de l'événement, une **couverture de survie** et/ou un **Sac de Bivouac d'Urgence type SOL Emergency Bivy**.

L'**organisateur** décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel dont pourraient être victimes **les Participants**, survenant du fait du non-respect de ces consignes ou de celles qui pourraient être données avant le départ.

Covid-19 :

L'**urgence sanitaire** est toujours en vigueur.

Compte tenu de la circulation du virus, les décisions du 15 décembre restent en vigueur. Le couvre-feu mis en place de 18h00 à 6h00 doit être respecter pour l'ensemble des activités. Il conviendra de respecter les mesures sanitaires imposées par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié et consolidé par les différents textes, et les recommandations édictées ci-dessous qui en reprennent les termes.

Cet article est un outil de sensibilisation et d'information afin de limiter le risque d'exposition à la Covid-19. Elle ne déroge pas aux obligations réglementaires prises par l'Etat dans le cadre de la crise Covid-19.

Il appartient aussi à chacun d'avoir un comportement responsable indispensable pour éviter toute contagion, protéger les plus vulnérables et ainsi faire lutter contre la pandémie.

Application des gestes barrières :

- **Se laver** les mains régulièrement ou friction de gel hydro-alcoolique ;
- **Se couvrir** le nez et la bouche en toussant ou éternuant ;
- **Eviter** de se toucher le visage (nez, bouche, yeux) ;

- **Respecter** la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes ;
- **Respecter** la distanciation lorsque les participants roulent en groupe. Pas plus de 6 personnes dans un groupe avec une distance de 2 mètres entre chacun ;
- **Obligation** de porter un masque dès lors que les règles de distanciation ne sont pas applicables et que les participants sont à l'arrêt ;

Le bivouac Roots :

Le bivouac est un campement temporaire dans un endroit peu ou pas aménagé, généralement pratiqué en pleine nature par des personnes faisant des activités de plein air (randonnée, escalade, vtt, kayak, etc.) sur plusieurs jours. Un bivouac se fait du coucher du soleil à son lever, une seule nuit au même endroit et avec un campement léger et sommaire. Plus d'infos :

<https://www.lecampingsauvage.fr/legislation-et-reglementation/camping-sauvage-bivouac>

L'organisateur donnera avec la trace GPS, le point de Bivouac qui sera utilisé par tous.

Droit à l'image

Les organisateurs mettent un point d'honneur à produire de magnifiques clichés des participants. Pour être précises, les images prises par les photographes mandatés par les organisateurs leur appartiennent et pourront être utilisées par l'Organisateur, qui s'engage à n'utiliser les photos que pour le bien de la communication de l'Epreuve. Lors de l'inscription les participants cocheront le droit à l'image.

Respect de l'environnement

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement **interdit d'abandonner des déchets** (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours.

Amendement du Règlement

L'Organisateur se réserve le droit d'amender le présent règlement jusqu'au jour de l'évènement. Les Participants en seront avertis par mail. Le fichier mis à jour sera également mis à disposition sur le site web www.spiderbikecrew.com

